Forfait Niveau moyen

2025 CÉDULE DES BÉNÉFICES (Qc)

	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire pa
	TESTAMENTS ET VÉRIFICATIONS		
	a) Testament simple ou codicille (Testament principal seulement)	\$185 (F)	NIL
	b) Testament ou codicille pour conjoint(e) (Testament principal seulement)	\$80 (F)	NIL
	a) Mandat de protection	\$90 (F)	NIL
	b) Mandat de protection pour conjoint(e)	\$50 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le montant forfaitaire) pour un mandat de fin de vie, des directives médicales ou		
	instructions quant aux soins désirés, faits dans le cadre d'un mandat de protection.		
	c) Procuration simple	\$60 (F)	NIL
	d) Procuration pour conjoint(e)	\$35 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le montant		
	procureurs ou mandataires alternatifs ou substituts.	Torranamo, pour dos daditions su prosuration	io cappionionaneo nominan
	Administration successorale		
	a) Travail du notaire/avocat (i) Le défunt était membre du Régime à la date du décès et le(a) conjoint(e)	\$200 de l'heure jusqu'à \$400	\$200 de l'heure
	survivant(e) du défunt ou l'enfant à charge est un bénéficiaire	\$200 de l'Heure jusqu'à \$400	φ200 de Medre
		\$200 de l'heure jusqu'à \$400	\$200 de l'heure
	(ii) Le liquidateur est un membre du Régime <u>et</u> un bénéficiaire (iii) Autre que (a) (i) ou (a) (ii) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$400	\$325 de l'heure
	b) Le travail du liquidateur de la succession (ou le travail du tuteur)	\$200 de l'Heure jusqu'à \$400	φ323 de Meure
	(i) comme (a) (i) ci-dessus	NIL	\$200 de l'heure
		NIL NIL	\$200 de l'heure
	(ii) comme (a) (ii) ci-dessus		•
	(iii) comme (a) (iii) ci-dessus Litige pour une succession	NIL	\$325 de l'heure
	0 1		
	a) La réclamation est de moins 10,000.00\$	\$200 do !/barra irrami/à \$200	\$200 de l'herre
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$800	\$200 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$800	\$200 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$800	\$325 de l'heure
	b) La réclamation est de plus de 10,000.00\$		*****
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$2,000	\$200 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$2,000	\$200 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$200 de l'heure jusqu'à \$2,000	\$325 de l'heure
	Litige pour un membre du Régime contestant une succession		
	a) réclamation de moins de 10,000.00\$	\$200 de l'heure jusqu'à \$800	\$200 de l'heure
	b) réclamation de plus de 10,000.00\$	\$200 de l'heure jusqu'à \$2,000	\$200 de l'heure
	AUTRE: (ex. planification successorale complexe, intervivos, testaments secondaires et supplémentaires, appels)	NIL	\$200 de l'heure
	DROIT IMMOBILIER Achat d'immeuble (hypothèques incluses)		
	a) À usage personnel (règle de 2 ans)	\$950 (E)	NIL
	b) Autre	\$850. (F) NIL	
	c) Transactions avortées	NIL \$200 de l'heure jusqu'à \$850	\$850. (F) NIL
	Offre d'achat (exclu: Amendement ou Révision) (règle de 2 ans)	\$200 de l'heure jusqu'à \$400	\$200 de l'heure
	Transmission, cession, déclaration, quittance (non-reliée à une nouvelle hypothèque);	\$200 de i fleure jusqu a \$400	\$200 de Meure
	prolongement de l'hypothèque, renouvellement ou amendement		
	a) À usage personnel	\$225 (E)	NIL
	b) Autre	\$225 (F) NIL	\$225 (F)
		NIL	φ223 (F)
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses) a) À usage personnel	\$575 (E)	NIL
	, • 1	\$575 (F)	
	b) Autre	NIL \$200 do l'houro jusqu'à \$4,000	\$575 (F)
	Exercice d'un droit hypothécaire	\$200 de l'heure jusqu'à \$4,000	\$200 de l'heure
	Litige immobilier	\$200 do l'houre incerni à \$200	¢200 4- 11b
	a) \$10,000 ou moins	\$200 de l'heure jusqu'à \$800	\$200 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$200 de l'heure jusqu'à \$4,000	\$200 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$200 de l'heure
ור	IVEDTUDE SUIDDI ÉMENTAIDE: ODINION SOMMANDE		
Эl	JVERTURE SUPPLÉMENTAIRE: OPINION SOMMAIRE Consultation et opinion pour toutes les matiéres excluant les transactions immobilier	\$200 de l'heure jusqu'à \$400	NIL

1/1/2025

Bénéfice du régime*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$200 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables

(e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime.

<u>Bénéficiaire paie**</u>: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$200 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du Régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).